

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 9 (1897)
Heft: 2

Artikel: La sensibilité de l'œil aux rayons X
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-523747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La sensibilité de l'œil aux rayons X.

Divers journaux ont publié la note suivante :



LE D^r Brandes, de Halle, vient de découvrir une jeune fille dont l'œil est sensible aux rayons de Rœntgen. Guidé par ce fait que les rayons X sont arrêtés par certaines substances, il avait pensé que le cristallin jouait peut-être à leur égard le rôle d'écran et s'était, pour vérifier cette hypothèse, mis à la recherche d'une personne privée de cristallin. La chirurgie opère parfois l'ablation du cristallin chez certaines personnes atteintes de forte myopie ou lors de la cataracte. La jeune fille qu'il trouva avait subi l'ablation du cristallin de l'œil gauche, cet œil s'est trouvé sensible aux rayons X, c'est-à-dire que leur action se manifestait sur la rétine par la vision des objets dans des conditions identiques à celle de la photographie par les mêmes rayons ; au contraire, l'œil droit qui conservait son cristallin ne voyait rien. Le D^r Brandes en déduit que les rayons de Rœntgen affectent la rétine à la manière de la lumière ordinaire. Il remarqua en outre que si l'on plaçait la tête de l'enfant au centre d'une boîte, et qu'on fit tomber sur cette boîte les rayons X, la patiente, même avec les yeux fermés, se trouvait non pas dans l'obscurité, mais dans la clarté.

Il semble donc que ce qui dérobe l'œil à l'action des rayons X c'est le cristallin, ces rayons traverseraient d'une part les paupières, d'autre part les humeurs de l'œil, de

sorte que le cristallin enlevé, ils agiraient sur la rétine à la façon des ondes lumineuses ordinaires. »

Tout en insérant cette note, nous avons tenu à avoir l'avis d'un oculiste distingué de notre ville, M. A. B., qui a bien voulu nous écrire la lettre suivante :

« Le fait prétendu par M. Brandes ne s'est pas vérifié après examen ultérieur de nombreux expérimentateurs. Il paraît y avoir eu erreur d'observation de M. B. — a priori la nature physique et chimique des fibres cristallines et leur grande analogie au point de vue réfraction avec le corps vitré et l'humeur aqueuse, rendait la chose on ne peut plus invraisemblable. Nous avons nous-même répété l'expérience dans le laboratoire de M. le professeur S. avec un opéré de cataracte et n'avons obtenu qu'un résultat absolument négatif. »

